# Grand débat national - Thème du débat : la justice

Médiathèque Romain-Rolland de Romainville Samedi 16 février 2019 - 10h

11 particpant·e·s, 1 animateur, 2 invité·e·s

### **PREAMBULE**

Lors de la première séance du Grand débat national à Romainville - organisée par la Ville le mardi 29 janvier à l'Hôtel de Ville - le maire a proposé aux participant es de choisir les thèmes des prochaines séances. Un Romainvillois, Eren Atolgan, a demandé un débat sur la justice et s'est proposé de l'animer.

### INTRODUCTION

Eren Atolgan se présente : ayant travaillé pour un éditeur spécialisé dans le domaine de la justice, il a été amené à s'intéresser à ce domaine et à être en contact avec des professionnels du milieu judiciaire.

En introduction, il rappelle que la justice est une fonction régalienne dont la responsabilité revient à l'Etat.

#### Il évoque :

- Le budget alloué à la justice en France : seulement 0,4% du budget de l'Etat, soit 65 euros par personne contre 120 euros en Allemagne ; ce budget est réparti entre l'institution judiciaire et l'institution pénitentiaire (sur 1300 postes créés pour le Ministère de la Justice, une centaine pour l'institution judiciaire, le reste pour l'institution pénitentiaire). Il alerte sur l'introduction d'acteurs privés dans le fonctionnement du système judiciaire.
- Les réformes récentes et en cours.
- Le tribunal de grande instance (TGI) de Bobigny, deuxième plus important TGI de France (fissures).
- La numérisation des services judiciaires.

Il présente ensuite les deux professionnels qu'il a invités à participer au débat :

- Henri-Ferréol Billy, directeur des services de greffe judiciaires rattaché à la cour d'appel de Versailles, syndiqué. Il a travaillé auparavant au TGI de Créteil comme greffier.
- Perrine Crosnier, avocate au barreau de Bobigny exerçant aux Lilas et membre du Syndicat des avocats de France.

Il est rappelé que chacun peut prendre la parole, exprimer son point de vue, poser des questions, faire part de son expérience. Les participant·e·s sont informés qu'un compterendu sera rédigé et envoyé au gouvernement.

### Henri-Ferréol Billy, invité

Il dresse un état des lieux des services judiciaires en Seine-Saint-Denis :

- Un conseil des prud'hommes à Bobigny (il note que c'est peu sur un territoire aussi grand) ;
- Un tribunal de commerce à Bobigny ;
- Huit tribunaux d'instance : Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bobigny, Montreuil, Pantin, Le Raincy, Saint-Denis, Saint-Ouen ;
- Un tribunal de grande instance à Bobigny qui traite les procédures pénales, les procédures civiles dépassant un certain montant et les affaires liées au droit de la famille. Il note que le TGI de Bobigny est connu dans le milieu.

Selon lui, plus un tribunal est important, moins il fonctionne bien. Il affirme que les jugements sont rendus plus rapidement dans les petits tribunaux.

Il explique ensuite quelles sont les missions des personnels de greffe : tenue des registres, réception des pièces de procédure, authentification des actes, rédaction des rapports de débats et des procès-verbaux d'audiences, etc. Ces personnels sont moins connus du grand public que les magistrats ou les avocats mais leur rôle est essentiel au fonctionnement de la justice. Il alerte sur le fait que certains postes de greffe sont supprimés et les missions sont déléguées à des entreprises privées.

Il indique que le milieu est très féminin (80 à 85% de femmes) et donc mal rémunéré.

Il alerte enfin sur les bâtiments des services judiciaires qui sont mal conçus et mal entretenus, ce qui entraîne des coûts. Il prend pour exemple le TGI de Bobigny qui est connu pour ses fuites d'eau et le nouveau tribunal de Paris. Pour lui, les bâtiments ne sont pas adaptés aux publics sensibles qu'ils reçoivent.

### Eren Atolgan, animateur du débat

Il rapporte que récemment un mineur non accompagné (MNA) et donc protégé par l'Etat a sauté par la fenêtre d'un tribunal.

Il dénonce les méthodes selon lui humiliantes (tests osseux par exemple) qui sont utilisées pour déterminer l'âge des migrants.

#### Henri-Ferréol Billy, invité

Ce fait divers illustre selon lui les défauts de conception des bâtiments.

Il évoque ensuite les réformes en matière de justice. Il explique qu'elles se succèdent depuis 2010 et que les personnels n'ont pas le temps de les assimiler.

Il regrette que projet de loi en cours, lancé par la Garde des Sceaux, n'ait pas donné lieu à une consultation des professionnel·le·s; il note que l'ancienne ministre Christiane Taubira les avait associé·e·s à la réflexion autour des réformes et qu'ils et elles avaient ainsi pu s'opposer aux fusions de juridictions.

Il alerte sur la réduction du budget de fonctionnement et sur les fusions des différentes instances, qui entraînent des suppressions de postes et donc un rallongement des procédures. Il affirme que c'est ce qui s'est passé à Paris.

Puis il aborde la question de l'accès numérique au droit et aux services judiciaires. Pour lui cela peut être utile mais ne doit pas devenir la règle.

#### Eren Atolgan, animateur du débat

Il évoque la fracture numérique (personnes âgées, zones blanches) et en conclut que le service public ne peut être exclusivement numérique.

### Une participante (A)

Elle dit qu'il faut maintenir les contacts humains.

### Une participante (B)

Elle se présente comme une habitante de longue date de Romainville, de nationalité italienne. Elle s'inquiète de la situation en Italie, notamment concernant les migrants, et dénonce le populisme.

Elle revient sur la question des tests osseux ; selon elle des migrant·e·s adultes se font passer pour mineur·e·s et profitent ainsi du système. Elle s'inquiète du « laisser faire » sur ce point qui pour elle revient « à étaler un tapis rouge aux populistes ».

Elle indique qu'elle connaît le TGI de Bobigny pour y avoir traité une affaire familiale.

### Eren Atolgan, animateur du débat

Il admet que dans tous les domaines certaines personnes profitent du système (évasion fiscale par exemple) et qu'il faut lutter contre les abus mais réaffirme son désaccord avec les méthodes (tests osseux). Pour lui, on a les moyens d'authentifier les documents des pays étrangers.

#### Perrine Crosnier, invitée

Elle explique que sur ces questions il faut être clair sur les principes : le principe c'est que l'enfant mineur non accompagné doit être protégé et donc accompagné par l'Etat.

### Une participante (B)

Elle déplore le comportements indignes dont sont victimes les migrant·e·s.

## Un participant (C)

Il se présente comme romainvillois, scénariste de profession.

Il pose d'abord la question de l'encombrement des tribunaux essentiellement dû à des affaires de papiers et de drogue. Pourquoi ne pas prendre de la hauteur sur ces questions et engager une réflexion de fond ?

Il interroge ensuite sur l'indépendance du parquet vis-à-vis du pouvoir politique, une partie des magistrats n'étant pas juges.

Enfin, il souligne l'extraordinaire inculture juridique de la France. Pour lui, le droit devrait figurer dans l'enseignement secondaire.

#### Perrine Crosnier, invitée

Elle note que les séries et films qui traitent de la justice française donnent une image anglosaxonne de notre justice qui ne colle pas du tout à la réalité.

Elle présente des livres d'instruction civique datant du début du 20° siècle, qu'elle a amenés pour démontrer qu'à l'époque le droit faisait partie des programmes d'éducation. Selon elle, on enseignait aux enfants quasiment l'équivalent de ce qu'apprennent aujourd'hui les étudiants en droit en première année. Elle constate qu'aujourd'hui les enseignants eux-mêmes méconnaissent le droit et le fonctionnement judiciaire.

Sur l'indépendance du parquet, elle affirme que la politique pénale existe. Le choix de pénaliser l'usage de stupéfiant est un choix politique, comme celui de combattre des violences faites aux femmes. Le procureur priorise tel ou tel champs du domaine pénal en fonction d'appréciations politiques. En Seine-Saint-Denis par exemple, un procureur pourrait décider de faire de la lutte contre l'habitat indigne une priorité : ce serait un choix politique. Pour elle, l'approche politique du droit est passionnante.

Au sujet de la dépénalisation du cannabis, elle explique que l'usage n'est pas poursuivi en Seine-Saint-Denis. La question est donc de savoir si la dépénalisation entrainerait la disparition des modes de fonctionnement criminels, des trafics, de la délinquance. Car on peut imaginer aussi un passage à un niveau supérieur.

Elle indique être également inquiète de la perte des structures de proximité car les mégajuridictions comme celle de Bobigny entrainent une réduction de l'accès au droit.

Elle alerte enfin sur les délégations de service et donne des exemples. Les légalthèques ne peuvent pas être financées par le ministère et seraient confiées à des banques ou des compagnies d'assurances qui mettront à disposition les données qui les arrangent, au détriment de la justice. La délégation aux Caf de la fixation des pensions alimentaires pose aussi problème :

le barème des Caf est beaucoup plus haut que celui du ministère, ce qui pourrait être un avantage pour les mères ; mais en réalité les pensions les plus basses sont compensées par une allocation donc c'est surtout un avantage pour les Caf.

## Une participante (B)

Elle évoque des actualités locales, liées à l'habitat indigne et au trafic de drogue.

### **Une participante (D)**

Elle se présente comme romainvilloise depuis 70 ans, membre de l'association Droit au logement (Dal).

Elle indique ne pas vouloir évoquer ici des actualités locales sans lien direct avec le thème du débat.

Elle explique être venue pour s'informer sur les réformes à venir en matière de justice et note que les Français·es ne sont pas suffisamment formé·e·s sur le fonctionnement de la justice.

### Eren Atolgan, animateur du débat

Il rapporte entendre régulièrement des gens dire que la police a refusé de prendre leur plainte. Il rappelle que la police a l'obligation d'enregistrer les plaintes et que c'est ensuite à la justice de décider si elles sont recevables ou pas. Pour lui, cela illustre le manque de culture juridique en France.

### Un participant (E)

Il se présente comme romainvillois depuis 1973 et remercie les deux invités pour leurs interventions intéressantes.

Il s'inquiète de l'autonomie des juges du parquet suite aux tentatives de perquisitions de MediaPart ; pour lui il y a là une volonté de censurer l'information qui pose la question des libertés publiques.

### Eren Atolgan, animateur du débat

Il affirme que le droit de la presse et le secret des sources doivent être protégés et appelle à punir plus sévèrement les attaques contre les médias. Mais pour lui il y a parfois des dérives de la part des journalistes et il faut aussi faire très attention au secret de l'instruction, qui est parfois bafoué par la presse. Il explique que la pression des réseaux sociaux fait que des affaires sont jugées avant d'arriver au tribunal et que des avocats découvrent de plus en plus souvent leurs dossiers dans le journal.

#### Un participant (E)

Il rapporte que le président de la République a organisé une réunion avec presse et demandé un système pour que les informations diffusées par les médias soient vraies.

Au sujet du budget de la justice (7 milliards), il indique qu'il se répartit logiquement entre les institutions judiciaires et pénitentiaires car les deux sont liés. Il dénonce au passage l'état des prisons françaises.

Il est favorable à l'augmentation du budget de la justice mais pose la question du financement : soit on l'augmente au détriment d'autres domaines comme l'éducation mais il s'y oppose, soit on augmente les impôts mais il n'y croit pas étant donnée la conjoncture (taxe carbone, Gilets jaunes, etc.). Il donne quelques chiffres : les niches fiscales représentent 114 milliards de manque à gagner par an pour l'Etat (14 milliards au bénéfice des ménages et 100 milliards au bénéfice des sociétés) ; l'évasion fiscale se chiffre à 80 milliards.

Il indique enfin ne pas nourrir beaucoup d'espoir quant au grand débat national et ne croit pas que celui-ci entrainera une augmentation du budget de la justice.

### Henri-Ferréol Billy, invité

Il déplore qu'on fasse de plus en plus appel à des sociétés privées au sein de l'institution judicaire et affirme que ça coute plus cher ; il prend l'exemple des concierges d'Amiens.

Au sujet de l'encombrement des tribunaux, il alerte sur le fait que le choix de la déjudiciarisation est fait trop souvent : on confie les dossiers à des notaires ou des huissiers (divorces et Pacs par exemple). Or pour les citoyen·ne·s ça a un coup alors que la justice est normalement gratuite et doit le rester. Il dénonce la politique du chiffre en matière de justice et explique que des statistiques sont faites très régulièrement sans qu'on sache à quoi elles servent.

Il explique défendre avec son syndicat les petites structures : tribunaux d'instance et prud'homme, la justice du quotidien, de proximité. Pour lui les supprimer c'est mettre un barrage à l'accès à la justice, comme le timbre (abandonné sous Taubira).

## Un participant (C)

Il constate, après avoir vu les manuels de l'avocate invitée, que l'école forme moins bien qu'auparavant en matière de droit.

Il note par ailleurs que l'évolution du droit pénal octroie un rôle exagéré aux victimes.

#### Perrine Crosnier, invitée

Elle explique qu'une décision de justice doit avant tout concerner l'auteur des faits. Pour elle lorsque l'on laisse beaucoup de place aux victimes ou aux associations de défense des victimes, on oublie l'objectif, à savoir le jugement de l'auteur des faits. Elle considère que certains procès pénaux sont parfois abimés par la victime ou ses représentants.

#### Une participante (B)

Elle se dit très choquée qu'on parle d'exagération du poids de la victime.

#### Un participant (C)

Il indique qu'on juge au nom de la société, pas au nom de la victime.

#### Eren Atolgan, animateur du débat

Il considère qu'une victime au pénal ne sera jamais satisfaite des peines, même avec la peine de mort.

#### **Une participante (B)**

Elle répond que personne ne demande la peine de mort.

Elle s'indigne qu'on puisse considérer que le rôle de la victime est exagéré et demande à ce qu'on se mettre à la place des victimes.

Elle quitte le débat en disant que les avocats font des victimes leur fonds de commerce et qu'elle le déplore.

### **Une participante (G)**

Elle dit avoir été victime de harcèlement et vouloir régler l'affaire à l'amiable. Elle demande si une victime peut stopper une procédure.

### Perrine Crosnier, invitée

Elle répond que non, la victime ne peut pas interrompre une procédure et décider d'engager des poursuites, car c'est le rôle du procureur qui a vocation à agir dans l'intérêt de la société.

### Eren Atolgan, animateur du débat

Il explique qu'en France on n'a pas une « justice réparatrice », c'est-à-dire une justice qui chercherait à aider la victime à se sentir mieux et à déterminer comment l'agresseur pouvait payer ou réparer.

### Perrine Crosnier, invitée

Elle évoque une affaire survenue à Marseille, celle d'une femme victime d'un braquage avec violence. Dans ce cas, les avocats ont cherché à rapprocher la victime et les auteurs et ont réussi à créer une forme d'apaisement de la victime. La victime était inquiète du sort des auteurs, mineurs. Une justice réparatrice naturelle a eu lieu ici, naturellement.

### Eren Atolgan, animateur du débat

Il indique que parfois les attentes des victimes sont trop importantes pour être satisfaites.

### Perrine Crosnier, invitée

Elle admet que le sentiment d'être écouté peut être important pour les victimes mais rappelle qu'on juge l'auteur des faits et pas la victime.

Elle demande à aborder la question de l'accès au droit.

### Eren Atolgan, animateur du débat

Il évoque l'aide juridictionnelle qui demande du travail aux avocats mais ne leur rapporte rien. Il dénonce les tarifs inadaptés de l'aide et demande le remboursement des frais d'avocat.

### Perrine Crosnier, invitée

Pour elle l'accès au droit est un vrai problème. Le budget qui lui est consacré n'est pas suffisant. L'accès informatisé a des limites car il faut être bien informé pour mobiliser ses droits seuls. L'impact des aides accordées est très variable selon les dossiers et les territoires. La Seine-Saint-Denis ne fait pas partie des territoires attractifs pour les professionnel·le·s. On ne gagne pas la même chose sur un dossier de crédit à la consommation à 4000 euros que pour un dossier de construction de chalet à Genève mais ça demande autant de travail.

Le barreau de la Seine-Saint-Denis est le plus pauvre. Mais c'est aussi le plus engagé. Cependant, les avocats ne peuvent pas toujours prendre en charge les « petits dossiers » car ils manquent de temps.

### Eren Atolgan, animateur du débat

Il prend l'exemple des gardes à vue. Il indique que les gardé·e·s à vue ont le droit de demander à voir un médecin et un avocat mais que la police les en dissuade parfois en disant que ça prendra plus de temps.

Il ajoute que de très grands avocats pénalistes sont commis d'office et que certains sont très bons.

#### Perrine Crosnier, invitée

Selon elle, même quand les avocats commis d'office ne font rien, ils évitent que la police fasse quelque chose.

### Eren Atolgan, animateur du débat

Pour lui on manque de culture juridique.

### Un participant (C)

Plutôt que nos droits, il préfère dire qu'on connait mal le droit.

### Perrine Crosnier, invitée

Elle regrette qu'il n'y ait pas plus de participant es au débat et qu'il n'y ait pas plus de débats sur ce thème.

### Eren Atolgan, animateur du débat

Il raconte avoir participé à la manifestation du 15 janvier. Et déplore que peu d'avocats aient pris des initiatives à l'occasion du grand débat national.

### **Une participante (G)**

Elle pose une question : un parent séparé peut-il faire faire un passeport ou une autorisation de sortie du territoire à son enfant sans l'autorisation écrite de l'autre parent ?

#### Perrine Crosnier, invitée

Elle répond que oui car les parents sont co-titulaires de l'autorité parentale

### Une participante (G)

Elle indique que les autorisations de sortie du territoire sont valables pour un an et que cela entraîne des risques d'enlèvement.

### Perrine Crosnier, invitée

Elle dit devoir vérifier ce point mais indique qu'il est possible de rayer une mention sur les formulaires types et d'indiquer une autre période d'autorisation.

### Eren Atolgan, animateur du débat

Il rapporte que cette question a suscité des débats sur les réseaux sociaux.

#### Perrine Crosnier, invitée

Elle explique que les intérêts sont parfois contradictoires : l'angoisse d'une mère ne peut par exemple pas remettre en cause le droit d'un père à emmener ses enfants rendre visite à sa famille à l'étranger.

Et conseille de ne pas se fier aux informations relatives au droit circulant sur les réseaux sociaux.

### **Une participante (D)**

Elle remercie tous les participants au débat et demande à faire figurer dans le compte-rendu les points de consensus. Elle demande à relire le compte-rendu avant qu'il soit envoyé au gouvernement.

## POINTS DE CONSENSUS à l'issue du débat :

- Les Français es manquent de culture juridique ; il serait nécessaire de les former en matière de droit et de fonctionnement de l'institution judicaire, notamment à l'école.
- Le budget alloué à la Justice est insuffisant.
- L'accès au droit doit être amélioré, facilité.